

**Commune de
Lamothe-Montravel**

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
portant les effets d'un Schéma de Cohérence Territoriale**

MODIFICATION N°1 du PLUI

Echelle 1/7000

Novembre 2024

Cabinet COURTEYANDEL
Urbanisme



Sources : ©BD PARCELLAIRE, IGN ; ©BD TOPO, IGN

Les zones du PLUI

- Zones urbaines**
- UA : zone centrale des bourgs et noyaux bâtis anciens denses
 - UB et UBA : zone d'extension du centre bourg situé dans un périmètre d'assainissement collectif
 - UC : zone d'extension du centre-bourg ou écarts en assainissement non collectif
 - UY : zone dédiée aux activités commerciales, artisanales ou industrielles, et secteurs :
 - UYA : éco-pôle
 - UYG : activités liées aux carrières
 - UYR : zone des Réaux
 - UT : zone à vocation touristique
 - UE : zone à vocation d'équipements
- Zones à urbaniser**
- 1AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat (indiquée a, b ou c selon caractéristiques)
 - 2AU : réserve foncière
 - 1AUy : zone à urbaniser à vocation d'activités
 - 2AUy : réserve foncière (non équipée) à vocation d'activités
 - 2AUt : réserve foncière à vocation touristique et de loisirs
- Zones naturelles et agricoles**
- Np : zone naturelle de stricte protection
 - N : zone à dominante naturelle, et secteurs :
 - Nh : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
 - Nhs : sédentarisation des gens du voyage
 - Nc : équipements communaux
 - Ng : activités d'extraction de matériaux et équipements liés
 - Ngt : zone de création d'un bassin de courses en ligne, nécessitant préalablement une extraction de grave (Saint-Antoine-de-Breuth)
 - Na : aérodrome de Fougauryrolles
 - Ns : constructions et installations liées aux stations d'épuration
 - Nt : zone à vocation de loisirs et de tourisme, et secteurs :
 - Ntc : camping
 - Nli : base de loisirs du lac de Gursion
 - Nhl : accueil et hébergement touristique (dont habitations légères de loisirs)
 - Nht et Nht1 (Villfranche-de-Lonchat) : accueil et hébergement touristique (avec construction)
 - A : zone à vocation agricole et secteur :
 - At et At1 : à vocation d'accueil touristique et de loisirs lié à l'activité agricole
 - Ah : activité d'équithérapie liée à une exploitation agricole (commune de Vélaines)
- Autres prescriptions**
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (article R.151-31 du code de l'urbanisme)
 - Secteur comportant des OAP
 - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (article L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Emplacements réservés (ER)
 - Espaces boisés classés (EBC)
 - Élément de patrimoine à préserver (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme)
 - Élément de patrimoine végétal identifié pour des motifs d'ordre écologique (article L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Recul des constructions ou installations aux abords de la RD 936 et déviation (articles L.111.6 et L.111.8 - anciennement L.111-4) - du Code de l'urbanisme
- Informations**
- Report du plan de Prévention des Risques Inondations (se reporter au dossier du PPRI en annexe du PLUI)
 - Zone rouge du PPRI (inconstructible)
 - Zone bleue du PPRI (constructible sous conditions)
 - Ligne électrique haute ou moyenne tension
 - Canalisation haute-pressure GRT Gaz avec bandes d'effet

Tableau des emplacements réservés

N°	Désignation de l'opération	Destinataire	Surface et/ou largeur d'emprise moyenne	Commune
1	Elargissement de l'impasse de la Lidoire	Communauté de communes	156 m ² / 3 m	LAMOTHE-MONTRAVEL
2	Aménagement de sécurité au niveau du carrefour rte du Cendrey/ rte de Virolles	Communauté de communes	124 m ²	LAMOTHE-MONTRAVEL
3	Elargissement route du Caillou	Communauté de communes	8218 m ² / de 2 à 6 m	LAMOTHE-MONTRAVEL
4	Création d'une voie d'accès	Communauté de communes	893 m ² / 6 m	LAMOTHE-MONTRAVEL
5	Création d'une voie d'accès	Communauté de communes	420 m ² / 6 m	LAMOTHE-MONTRAVEL
7	Elargissement du chemin de Tauziatte Sud	Communauté de communes	429 m ² / 2 m	LAMOTHE-MONTRAVEL
8	Elargissement du chemin de Tauziatte Nord	Communauté de communes	2094 m ² / de 1 à 7 m	LAMOTHE-MONTRAVEL
9	Agrandissement du cimetière	Commune	2578 m ²	LAMOTHE-MONTRAVEL
11	Création d'une voie d'accès	Communauté de communes	297 m ² / 12 m	LAMOTHE-MONTRAVEL

